

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4 B  
BUREAU SYNDICAL DU 13 MARS 2019

-----  
PROCES VERBAL  
-----

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars à neuf heures trente, le Bureau Syndical s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du syndicat 4B à PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 18 février 2019

Date d'affichage : le 18 février 2019

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 17

DELEGUES TITULAIRES			Pr.	Ab.Ex
Commune	BEAUVOIR SUR NIORT	BERNARDEAU Vilmont, Vice-Président	X	
		VACHON Séverine		X
Commune	BOUJIN	SILLON Jean-Claude		X
Commune	BRIOUX-SUR-BOUTONNE	HAYE Jean-Marie	X	
Commune	BRULAIN	LECOINTE Alain, Vice-Président	X	
Commune	CHEF BOUTONNE	JONES Arthur	X	
Commune	CHIZÉ	BARRÉ Daniel	X	
Commune	COUTURE D'ARGENSON	QUINTARD Jacques	X	
Commune	ENSIGNÉ	BELAUD Bernard, Président	X	
Commune	ALLOINAY	BOINOT Jean-Paul	X	
Commune		RENAUD Nadine	X	
Commune	BRIEUILL-SUR-CHIZÉ	PICARD Marylène	X	
Commune	FORS	CHOLLET Marc	X	
Commune	LUSSERAY	DECHAIINE Sébastien		X
Commune	MAIRÉ L'ÉVESCAULT	BARILLOT Dorick, Vice-Président		X
Commune	PÉRIGNÉ	MERCIER Pascal	X	
Commune	POUFFONDS (MARCILLÉ)	BERNARD Eric	X	
Commune	SAINT ETIENNE LA CIGOGNE (PLAINE D'A.)	VEDIE Michel	X	
Commune	VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X	
Commune	VILLIERS SUR CHIZÉ	GARNIER Jacky	X	
Commune	FONTENILLE-SAINT MARTIN D'ENTRAIGUES	BOUFFARD Christian, Vice-Président	X	

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET BUDGETS PRIMITIFS 2019 :**

Les comptes administratifs 2018 et les Budgets Primitifs 2019 des 7 budgets du syndicat 4B sont présentés aux membres du bureau syndical. Ils seront votés en Comité Syndical le 4 avril prochain. Au préalable, la capacité d'autofinancement des budgets Distribution et Production est présentée aux membres du bureau.

La section de fonctionnement du budget Distribution a dégagé environ 1.088 million d'euros en 2018 alors que les investissements réalisés et engagés se sont chiffrés à 3.690 millions d'euros. De même, la section de fonctionnement du budget Production a dégagé 976 035 € en 2018 (dont 537 000 € correspondant à l'indemnisation de la société COSEA dans le cadre du protocole d'accord pour la mise en place d'une solution de traitement de la turbidité au captage de la Foncaltrie) alors que les investissements réalisés et engagés se sont élevés à 1.374 million d'€ environ. Cette analyse permet de mettre en évidence que la montée en charge des investissements souhaitée en 2016 a bien été engagée.

**BUDGET PRINCIPAL :**

En 2018, ce budget clôture avec les résultats suivants, report 2017 inclus :

- 156 073.57 € d'excédent en section de fonctionnement.
- 155 795.68 € de déficit en section d'investissement. Les restes à réaliser (dépenses engagées en 2018 et qui seront mandatées en 2019) s'élèvent à 22 761.85 €.

Le besoin de financement s'élève à 178 557.53 €. Il y aura donc lieu d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 156 073.57 € au 1068.

Le budget primitif 2019 présenté au bureau s'équilibre à :

- 1 955 013.96 € en section de fonctionnement. La clé de participation des budgets annexes aux dépenses du budget principal reste identique à celle de 2018.
- 429 407.53 € en section d'investissement. Les investissements programmés en 2019 portent essentiellement sur de l'équipement : renouvellement de matériel informatique et de véhicules, matériel de prévention des risques, poste de soudure, etc.

#### **BUDGET PRODUCTION :**

En 2018, ce budget clôture avec les résultats suivants, report 2017 inclus :

- 1 556 319.73 € d'excédent en section de fonctionnement
- 739 496.88 € d'excédent en section d'investissement. Les restes à réaliser (dépenses et recettes engagées en 2018 et qui seront mandatées ou titrées en 2019) s'élèvent à 496 114.34 € en dépenses et 78 662.50 € en recettes.

Il n'y a pas de besoin de financement. Il n'y aura donc pas lieu d'affecter au 1068.

Le budget primitif 2019 s'équilibre à :

- 3 947 934.73 € en section de fonctionnement.
- 3 482 119.11 € en section d'investissement. En plus des restes à réaliser engagés en 2018 (496 114.34 €), les investissements programmés en 2019 portent sur d'éventuelles opportunités foncières pour protéger la ressource pour 100 000 €, les études concernant la solution de traitement de la turbidité à la Foncaltrie et la réhabilitation de la cuve des Renfermis pour 100 000 €, des équipements de stations (huisseries à Luché, les Inchauds et les Outres, clôture, appareils de mesure en continu, compteurs de sectorisation, hydraulique de pompe à Caunay et système d'air à Lusseray) pour 60 500 €, la construction de la nouvelle cuve de La Bataille pour 590 000 €, la réhabilitation du forage du Grand Bois Battu pour 110 000 € et les travaux de comblement de forages et le démontage des équipements pour 125 000 €.

Les membres du Bureau s'interrogent sur les moyens dont dispose le Syndicat pour acquérir du foncier dans l'objectif de sécuriser les ressources. En effet, il y a récemment eu une vente près du captage de Chizé mais compte tenu du prix de l'hectare (près de 7000 €), le Syndicat n'a rien pu faire. Bien que le Syndicat ait l'obligation de préserver ses ressources, il ne dispose malheureusement pas des moyens nécessaires (droit de préemption) pour le faire.

Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, précise que les forages qui vont être comblés ne présentent pas d'intérêt piézométrique. Ils seront par conséquent cimentés. Le Syndicat va se renseigner sur la possibilité d'obtenir une subvention auprès de l'Agence de l'Eau sur ces travaux.

Les reports du budget Production restent importants. Cependant, il y a d'importantes dépenses à prévoir pour la mise en place de la solution de traitement de la turbidité au captage de la Foncaltrie d'ici à 2020. L'indemnisation de 537 000 € de COSEA a quant à elle été encaissée en 2018 et est par conséquent intégrée aux résultats de clôture. De plus, il reste plusieurs cuves de stockage à construire.

Des travaux en régie sont également programmés en 2019 pour poser des compteurs de sectorisation (11 500 € de main d'œuvre), pour du matériel de télégestion pour permettre la bascule de l'analogique vers le numérique à l'échéance 2023 (3 000 € de main d'œuvre), pour clôturer la station des Outres (3 880 € de main d'œuvre) et pour la réalisation de la phase administrative concernant la solution de traitement de la turbidité au captage de la Foncaltrie (3 300 € de main d'œuvre).

#### **BUDGET DISTRIBUTION :**

En 2018, ce budget clôture avec les résultats suivants, report 2017 inclus :

- 2 725 963.69 € d'excédent en section de fonctionnement.
- 221 067.29 € de déficit en section d'investissement. Les restes à réaliser (dépenses et recettes engagées en 2018 et qui seront mandatées ou titrées en 2019) s'élèvent à 2 319 549.49 € en dépenses et 249 078.53 € en recettes.

Le besoin de financement s'élève à 2 291 538.25 €. Il y aura donc lieu d'affecter une grande partie de l'excédent de fonctionnement soit 2 291 538.25 € au 1068.

Le budget primitif 2019 s'équilibre à :

- 4 549 235.44 € en section de fonctionnement.
- 4 181 176.78 € en section d'investissement. En plus des restes à réalisés engagés en 2018 (2 319 549.49 €), les investissements programmés en 2019 portent sur le renouvellement d'huisseries à Montigné, Ensigné et Gournay pour 6 000 €, l'accord cadre à bons de commandes pour des petits travaux sur réseaux pour 90 000 €, le renouvellement de compteurs abonnés pour 70 000 €, le renouvellement de compteurs en gros pour 7 000 €, du matériel de recherche de fuite pour 18 000 €, un pèse-poteau pour 5 000 €, des renouvellements de réseaux

fuyards dans le cadre des projets de voirie des communes (156 000 € pour Périgné – Bourg, 115 000 € pour Prissé-la-Charrière – le Grand Bousseau, 220 000 € pour Fors, 274 000 € pour Sauzé-Vaussais – Puy d’Anché, 265 000 € pour Chail, 75 000 € pour Montjean), des renouvellements de réseaux en PVC antérieurs à 1980 qui sont connus pour relarguer des Chlorures de Vinyle Monomère (Brûlain pour 95 000 € et Caunay pour 50 000 €).

Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, précise qu’une confirmation d’analyse est obligatoire en période estivale sur les secteurs sur lesquels ont été détectés des CVM. Ces travaux peuvent être subventionnés par l’Agence de l’Eau Loire Bretagne. Cet été, des températures de 25°C ont été relevées à Brioux. Il existe deux alternatives pour lutter contre les CVM : le renouvellement des réseaux ou bien la mise en place de purges automatiques pour réduire les temps de séjour. Depuis 2012/2013, le Syndicat a fait le choix de ne plus poser de canalisations en PVC et de privilégier la fonte.

Des travaux en régie sont également programmés en 2019 pour poser des compteurs de sectorisation (13 000 € de main d’œuvre), pour du matériel de télégestion pour permettre la bascule de l’analogique vers le numérique à l’échéance 2023 (4 500 € de main d’œuvre), pour étudier la réhabilitation des châteaux d’eau de Melleran, Fors et la Chapelle Pouilloux (660 €), pour étudier le fonctionnement du secteur de Vauthion (3 300 € de main d’œuvre) et du secteur de Bataillé (3 300 €).

#### **BUDGET PROTECTION INCENDIE :**

En 2018, ce budget clôture avec les résultats suivants, report 2017 inclus :

- 76 924.67 € d’excédent en section de fonctionnement.
- 27 511.09 € d’excédent en section d’investissement.

Il n’y a pas de besoin de financement. Il n’y aura donc pas lieu d’affecter au 1068.

Le budget primitif 2019 s’équilibre à :

- 162 384.67 € en section de fonctionnement.
- 144 385.76 € en section d’investissement. Les investissements programmés en 2019 portent sur l’installation d’un nouveau poteau incendie à Secondigné pour 1 500 € (travaux en régie réalisés par le budget Distribution et refacturés au budget PI), la création d’une outre à Lusseray pour 17 000 € et 105 035.76 € de possibilité pour de nouveaux équipements. A noter que la rédaction des Schémas Communaux de Défense Extérieure Contre l’Incendie préconisés par le nouveau Règlement Départemental est actuellement en cours.

#### **BUDGET ANC :**

En 2018, ce budget clôture avec les résultats suivants, report 2017 inclus :

- 39 137.70 € d’excédent en section de fonctionnement.
- 1 200 € d’excédent en section d’investissement.

Il n’y a pas de besoin de financement. Il n’y aura donc pas lieu d’affecter au 1068.

Le budget primitif 2019 s’équilibre à :

- 54 100 € en section de fonctionnement.
- 3 000 € en section d’investissement. Il est prévu de finaliser l’acquisition du nouveau logiciel métier ANC porté par le Département.

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

En 2018, ce budget clôture avec les résultats suivants, report 2017 inclus :

- 78 944.50 € d’excédent en section de fonctionnement.
- 20 238.25 € d’excédent en section d’investissement.

Il n’y a pas de besoin de financement. Il n’y aura donc pas lieu d’affecter au 1068.

Le budget primitif 2019 s’équilibre à :

- 246 294.50 € en section de fonctionnement.
- 167 155.80 € en section d’investissement. Les investissements programmés en 2019 portent sur le renouvellement de deux pompes de reprise pour 10 000 € et le remplacement de la turbine d’aération pour 8 000 €. Après discussion, les membres du Bureau souhaitent que les investissements pour la création d’un lit d’épandage supplémentaire soient engagés dès à présent sans attendre l’exercice de la compétence par la Communauté de Communes Mellois-en-Poitou. Le recrutement d’un bureau d’étude sera donc lancé en 2019.

#### **BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :**

En 2018, ce budget clôture avec les résultats suivants, report 2017 inclus :

- 2 615.76 € de déficit en section de fonctionnement (un onduleur est tombé en panne et a significativement réduit les recettes de vente d'électricité).
- 3 706.51 € d'excédent en section d'investissement.

Il n'y a pas de besoin de financement. Il n'y aura donc pas lieu d'affecter au 1068.

Le budget primitif 2019 s'équilibre à :

- 19 025.76 € en section de fonctionnement.
- 10 506.51 € en section d'investissement.

### **RENOUVELLEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR BASSIN VERSANT (2019-1)**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Bureau Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Bureau Syndical que par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2015 un emploi non permanent d'animateur de bassin Versant à temps complet avait été créé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 pour assurer les fonctions d'animateur du programme Re-Sources sur les bassins d'alimentation des captages en eau potable du syndicat pour une durée de 3 ans.

Un agent étant actuellement en poste et le 2<sup>ème</sup> programme d'actions étant en cours depuis 2017, il y a lieu de créer de nouveau cet emploi à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 pour une nouvelle durée de 3 ans. Ce poste est ouvert aux personnes justifiant d'une formation dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement, de type Bac+3 à Bac+5 avec expérience souhaitée. Ce poste sera pourvu sous la forme de contrats à durée déterminée de moins de 3 ans.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Bureau syndical accepte cette ouverture de poste telle que définie ci-dessus, décide de modifier ainsi le tableau des emplois, et d'inscrire au budget 2019 les crédits correspondants.**

### **RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE :**

Monsieur Bernard BELAUD, expose aux membres du Bureau Syndical que depuis le 4 septembre 2017, le Syndicat accueille un apprenti sur le poste d'agent d'exploitation des réseaux d'eau dans le cadre d'un CAP en alternance « Constructeur en canalisations de travaux publics » jusqu'au 31 août 2019.

Ce jeune souhaite poursuivre son apprentissage au sein du Syndicat dans le cadre d'un Bac Professionnel.

Le Syndicat 4B devra désigner un nouveau maître d'apprentissage car son précédent maître d'apprentissage part à la retraite prochainement (formation initiale à prévoir).

Les conditions d'accueil devront être soumises à l'avis du Comité Technique (30 avril 2019) et le Bureau Syndical devra délibérer lors de sa prochaine séance (22 mai 2019).

### **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOLET PREVOYANCE : MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DES DEUX-SEVRES POUR LA CONVENTION DE PARTICIPATION (2019-2)**

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle qu'en 2013, le Syndicat s'est associé à la convention de participation pour la prévoyance conclue par le Centre de Gestion pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Syndicat verse une participation de 10 €/mois aux agents qui adhèrent au contrat prévoyance maintien de salaire. Ces derniers peuvent ainsi bénéficier de prestations mutualisées pour les garanties incapacité temporaire de travail, invalidité permanente, perte de retraite et décès.

Le Centre de Gestion va lancer au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 la procédure de mise en concurrence de la convention de participation pour la prévoyance et propose aux collectivités du département de s'y associer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité technique placé auprès du Centre de gestion en date du 12 mars 2019,

Vu l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :**

**1°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance**

**2°) de retenir la convention de participation ;**

**3°) de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à ce titre lui donne mandat,**

**prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis à partir de juillet 2019 afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion des Deux-Sèvres à compter du 1er janvier 2020.**

**4°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2020, comme suit : 10 €.**

**Et prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
Bernard BELAUD

**SYNDICAT MIXTE  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
- 4 B  
79170 PERIGNÉ**

